

Le budget—M. Ouellet

D'autres dispositions touchant les pensions protégeront les futures pensions contre les poussées inflationnistes et contribueront à faciliter la mobilité en assurant aux employés le droit aux prestations de retraite après deux ans de service au lieu de dix. On permettra aussi aux particuliers de faire transférer leurs avantages dans le cas où ils changeraient d'emploi, ce qui est particulièrement fréquent dans les premières années de service pour un nombre important de travailleurs canadiens. D'autres propositions encore améliorent la protection accordée aux travailleurs aussi bien à temps partiel qu'à temps complet. D'autres prévoient des avantages pour le survivant et assurent l'égalité entre les hommes et les femmes qui travaillent au Canada. En outre, ce Budget propose que le Régime des pensions du Canada soit sensiblement élargi. Voilà donc, au chapitre des pensions, tout un train de mesures qui devraient aider les travailleurs.

Également, monsieur le Président, le gouvernement s'engage à prendre une autre initiative pour améliorer le dialogue entre les travailleurs, les entreprises et l'État, et cette proposition émane de mon propre ministère, le ministère du Travail. J'ai en effet le plaisir de confirmer aujourd'hui que le Cabinet a donné son accord à l'établissement d'un programme gouvernemental-syndical de détachement d'employés. Ce programme est le résultat d'une initiative exposée pour la première fois dans le récent discours du Trône. Il favorisera l'échange de personnel entre les organisations syndicales et les ministères du gouvernement canadien pour des périodes pouvant aller jusqu'à deux ans. Je crois que ce programme jouera en faveur d'une meilleure compréhension et d'une plus grande communication entre le milieu syndical et le gouvernement canadien.

L'expérience et le savoir-faire du mouvement syndical peut être extrêmement utile à l'élaboration des politiques du gouvernement canadien. De même, les fonctionnaires contribueront à faire connaître à un syndicat ou à une centrale syndicale comment se prennent les décisions gouvernementales et les meilleurs moyens pour être entendu par le gouvernement. Jusqu'à présent, ni la Fonction publique fédérale, ni le mouvement syndical n'ont eu de véritables échanges d'employés dans le cadre du programme actuellement en vigueur; mais je pense que nous pouvons espérer avoir avec le temps un nombre limité, il faut l'avouer, mais efficace de fonctionnaires et de représentants syndicaux possédant des connaissances et une expérience poussée qui ne s'acquièrent qu'en travaillant pendant un certain temps dans le milieu de l'autre.

Une somme de 1.9 million de dollars échelonnée sur une période de trois ans sera consacrée à ce projet. Ce montant doit principalement compenser le coût des salaires versés aux employés détachés. Le programme devrait fonctionner sur une échelle restreinte, avec cinq années-personnes seulement au cours de la première année, 15 années-personnes au cours de la deuxième année et 20 années-personnes, la troisième année.

Les autres dispositions administratives seront à peu près identiques à celles du programme Échange-Canada de la Commission de la Fonction publique. Chaque échange sera fonction d'un accord conclu entre l'organisme d'origine, l'organisme hôte et évidemment le travailleur, l'intéressé lui-même. Comme pour le Centre canadien du marché du travail et de la productivité, dont j'ai eu le plaisir d'annoncer récemment l'établissement, cette nouvelle initiative du gouvernement du Canada démontre jusqu'à quel point nous nous sommes engagés à améliorer nos relations avec le mouvement syndical.

Bref, monsieur le Président, je souscris de tout cœur, à titre de ministre du Travail, aux observations du ministre des Finances, observations selon lesquelles nous ne pouvons nous satisfaire de la performance passée et de nos anciennes habitudes si les Canadiens doivent faire face aux défis de l'avenir. Ni pouvons-nous espérer bâtir ensemble un meilleur avenir aux dépens d'une autre partie de la population. C'est pourquoi le gouvernement a annoncé une série de propositions qui répondent aux besoins des travailleurs et qui aideront à améliorer les relations de travail au Canada, et je pense que nous pouvons dire, monsieur le Président, que les travailleurs canadiens, où qu'ils soient, peuvent s'attendre à la suite de ce Budget à de meilleurs et à de plus nombreux emplois, à des régimes de pensions améliorés ainsi qu'à une plus grande participation aux décisions qui touchent leur vie au travail. En outre, le programme gouvernemental syndical de détachement d'employés aura sûrement une influence favorable sur les relations entre les syndicats et le gouvernement. Quant à moi, je continuerai d'être à l'écoute des inquiétudes et des besoins légitimes des syndicats et d'y répondre. Je compte d'ailleurs les consulter davantage afin qu'ils soient entendus dans les délibérations nationales. Je suis convaincu qu'il faut absolument conclure un genre de contrat social avec les syndicats, contrat qui sous-entende nécessairement un esprit de collaboration si nous voulons réussir une reprise soutenue et équitable. Travailler ensemble, monsieur le Président, cela marche vraiment si l'on veut y mettre du sien, si chacun veut y mettre du sien. Le gouvernement y croit et c'est dans cet esprit que le ministre des Finances a préparé son Budget que j'appuie avec enthousiasme.

Le président suppléant (M. Herbert): Une période de 10 minutes est réservée pour des questions, réponses et commentaires.

• (1130)

[Traduction]

M. Jarvis: Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser concernant deux domaines dont le ministre a parlé. La première a trait aux régimes de participation des employés aux bénéfices. Le ministre a dit qu'il consulterait l'entreprise privée et les chefs syndicaux à la première occasion, afin d'instaurer les régimes les plus efficaces et les plus pratiques. Le ministre nous dirait-il quelles associations d'employeurs et de syndiqués il entend consulter? S'il ne peut pas les nommer aujourd'hui, peut-être me donnerait-il ces renseignements plus tard?

[Français]

M. Ouellet: Monsieur le Président, j'ai déjà eu des discussions avec les représentants du Congrès du travail du Canada et nous avons convenu de nous rencontrer plus tard au cours du mois de mars. J'ai également discuté avec le président de la Canadian Federation of Labour qui m'a assuré qu'il verrait d'un bon œil une rencontre d'ici la fin du mois de mars avec ses principaux collaborateurs.

Je voudrais également consulter certaines autres centrales syndicales canadiennes. Je n'ai pas encore eu de conversation ni n'ai correspondu par écrit avec d'autres centrales, mais je compte le faire dans les prochains jours.